



**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors
de sa séance du jeudi 26 mars 2026**

AFFAIRES GENERALES :

1. Délibération n°78-575-2026-010– examinée le 26/03/2026

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

➤ Vote : 22 voix pour ; 7 contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie) ;

Informations : Délégations des Adjointes

2. Délibération n°78-575-2026-011– examinée le 26/03/2026

Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués et désignation

➤ Vote : 22 voix pour ; 7 contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie) ;

3. Délibération n°78-575-2026-012– examinée le 26/03/2026

Désignation des conseillers municipaux référents

➤ Vote : 22 voix pour ; 7 contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie) ;

4. Délibération n°78-575-2026-013– examinée le 26/03/2026

Création des commissions municipales et de la commission communale d'accessibilité réglementaire, avec désignation de leurs membres

➤ Vote : 29 voix pour

5. Délibération n°78-575-2026-014– examinée le 26/03/2026

Création de comités consultatifs municipaux

➤ Vote : 29 voix pour

6. Délibération n°78-575-2026-015– examinée le 26/03/2026

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Fixation du nombre de membres et élection

➤ Vote : 29 voix pour

7. Délibération n°78-575-2026-016– examinée le 26/03/2026

Désignation des délégués auprès des syndicats et organismes extérieurs

➤ Vote : 22 voix pour ; 7 contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

8. Délibération n°78-575-2026-017– examinée le 26/03/2026

Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

➤ Vote : 29 voix pour

9. Délibération n°78-575-2026-018– examinée le 26/03/2026

Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

➤ Vote : 29 voix pour

RESSOURCES HUMAINES :

10. Délibération n°78-575-2026-019– examinée le 26/03/2026

Fixation des Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux ayant une fonction et/ou une délégation

➤ Vote : 29 voix pour

11. Délibération n°78-575-2026-020– examinée le 26/03/2026

Frais de représentation du Maire

➤ Vote : 22 voix pour ; 7 abstentions (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

Suite à la séance en date du samedi 21 mars 2026, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, a été affichée le lundi 23 mars 2026 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Dominique BAVOIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 010	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-8 et suivants ;

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

22 voix pour

7 voix contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

DECIDE d'adopter le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

AUTORISE le maire à signer ledit règlement et à effectuer toutes démarches nécessaires à son application conformément aux dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 011	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET DÉSIGNATION					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité de la Commune dans les secteurs relevant de sa compétence et à la nécessité d'une répartition équilibrée des responsabilités ;

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de désigner des conseillers municipaux délégués au sein de différentes compétences de la commune,

CONSIDÉRANT la proposition de désignation de conseillers municipaux délégués présentée ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

22 voix pour

7 voix contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

FIXE à huit (8) le nombre de conseillers municipaux délégués.

DÉCIDE de procéder à leur désignation au sein de la commune.

APPROUVE la désignation des conseillers municipaux délégués, telle que présentée dans le tableau ci-après, précisant leurs attributions.

Fonction	Délégation	Nom	Prénom
Déléguée 1	à la Petite Enfance	GAUTIER	Sylvie
Délégué 2	à la Restauration Scolaire	LECAILTEL	Henri
Déléguée 3	aux Solidarités et au Handicap	BLONDEL	Bernadette
Délégué 4	au Jumelage	POMPEIGNE	Jérôme
Déléguée 5	au Scolaire	BLIN-VERLHAC	Stéphanie
Délégué 6	à la Voirie et aux Liaisons Douces	HAUCK	Jean-François
Déléguée 7	au budget	PANOSETTI	Claire
Délégué 8	à la Citoyenneté et à la communication numérique	MOITTIER	Axel

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 012	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX RÉFÉRENTS					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité de la Commune dans les secteurs relevant de sa compétence et à la nécessité d'une répartition équilibrée des responsabilités ;

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de désigner des conseillers municipaux référents au sein de différentes compétences de la commune ;

CONSIDÉRANT la proposition de désignation de conseillers municipaux référents présentée ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

22 voix pour

7 voix contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

DE DESIGNER les conseillers municipaux référents au sein de la commune.

D'APPROUVER la désignation des conseillers municipaux référents comme présentée dans le tableau ci-après :

Fonction	Délégation	Nom	Prénom
Référente 1	Urbanisme, SRU	DE LYLLE	Hélène
Référent 2	Vie associative	PONSEN	Joël
Référente 3	Développement économique	FORMERY	Hélène
Référent 4	Plan communal de Sauvegarde, DICRIM et Réserve citoyenne	MOLLIER	Thierry
Référente 5	Scolaire	AESCHLIMANN	Isabelle

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.



Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 013	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE REGLEMENTAIRE, AVEC DESIGNATION DE LEURS MEMBRES					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la nomination des membres des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

CONSIDÉRANT que, dans les communes de plus de 5 000 habitants, une commission communale pour l'accessibilité est instituée, réunissant notamment des représentants de la commune, des associations de personnes handicapées (tous types de handicap), des personnes âgées, des acteurs économiques ainsi que d'autres usagers de la ville,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les commissions municipales et règlementaires et d'en désigner les membres pour siéger au sein de ces commissions,

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir procédé au vote à main levée, pour la désignation des membres pour chaque commission municipale,

Les résultats obtenus :

1) COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION	PRESIDENT	VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : TRANSITION ECOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT - SERVICES TECHNIQUES	Dominique BAVOIL	Jacques BACHELARD Alexandre VABRE	1- Pierre-Louis VERNISSE
			2- Jérôme POMPEIGNE
			3- Jean-François HAUCK
			4- Helena de LYLLE
			5- Hélène FORMERY
			6- Nathalie IDRISSE
			7- Pierre CHOAY

2) COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

COMMISSION	PRESIDENT	VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
COMMISSION SERVICES A LA POPULATION : ENFANCE - JEUNESSE - SPORT	Dominique BAVOIL	Gerarda BRUNELLO Dominique DUFRASNES	1- Sylvie GAUTIER
			2- Henri LECAITTEL
			3- Stéphanie BLIN-VERLHAC
			4- Isabelle AESCHLIMANN
			5- Dominique JOURDEN
			6- Joana NEIVA
			7- Suzanne VANDENDRIESSCHE

3) COMMISSION VIE LOCALE

COMMISSION	PRESIDENT	VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
COMMISSION VIE LOCALE : AFFAIRES CULTURELLES - VIE ASSOCIATIVE - AFFAIRES PATRIOTIQUES	Dominique BAVOIL	Agnès BOSDARROS-WARINGHEM Anne-Sophie MATERNE	1- Bernadette BLONDEL
			2- Axel MOITTIER
			3- Claire PANOSETTI
			4- Joël PONSEN
			5- Thierry MOLLIER
			6- Hubert SOULE
			7- Marjorie PORTA

4) COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

COMMISSION	PRESIDENT	VICE PRÉSIDENTE	MEMBRES
Commission Communale d'Accessibilité	Dominique BAVOIL	Bernadette BLONDEL	1- Gerarda BRUNELLO
			2- Jean-François HAUCK
			3- Jacques BACHELARD
			4- Joël PONSEN
			5- Dominique VOLLMER


Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité

APPROUVE la composition des commissions conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

 *[Signature]*
Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 014	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : CREATION DE COMITES CONSULTATIFS MUNICIPAUX					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-2 ;

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;

CONSIDERANT que ces comités peuvent associer, aux côtés des élus municipaux, des personnes extérieures au conseil, notamment des représentants d'associations locales ou des personnes qualifiées;

CONSIDERANT que la composition de ces comités est fixée par le conseil municipal sur proposition du Maire, pour une durée n'excédant pas celle du mandat municipal en cours ;

CONSIDERANT que chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le Maire;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité

29 voix pour

APPROUVE la création des comités consultatifs suivants :

- Un comité scolaire ;
- Un comité de restauration scolaire ;
- Un comité de rédaction ;
- Un comité petite enfance.

APPROUVE le principe de l'invitation et de la participation de personnes extérieures, notamment des représentants d'associations locales et des personnes qualifiées, au sein de ces comités.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 015	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
			29	27	29
OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTION					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,
VU le résultat du 1er tour de l'élection municipale du 15 mars 2026,
VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

CONSIDERANT que le Centre communal d'action sociale est administré par un Conseil d'administration présidé de droit par le Maire ;

CONSIDERANT que le Conseil d'administration comprend, outre le Maire, des membres élus en son sein par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire ;

CONSIDERANT que le nombre des membres du Conseil d'administration, dans la limite maximale de huit membres élus et huit membres nommés, doit être fixé par délibération du Conseil municipal dans les deux mois suivant son renouvellement et pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT que la parité doit être respectée entre les membres élus par le Conseil municipal et les membres nommés par le Maire ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.123-6 précité, doivent obligatoirement être représentées au sein du Conseil d'administration du CCAS :

- une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- une association familiale, sur proposition de l'Union départementale des associations familiales ;
- une association de retraités et de personnes âgées du département ;
- une association de personnes handicapées du département ;

CONSIDERANT que cette obligation implique la désignation d'au minimum quatre membres nommés représentant ces catégories d'associations, et, par conséquent, d'au minimum quatre membres élus afin d'assurer le respect du principe de parité ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité

29 voix pour

FIXE à 5 le nombre de conseillers municipaux à élire et à 5, le nombre de membres à nommer par le maire pour composer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, outre le Président.

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDÉRANT les listes de candidatures déposées ;

CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son vote à bulletin secret ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir procédé au vote à main levée, pour la désignation des membres élus au Conseil d'administration du CCAS,

PROCÉDE à l'élection des membres élus au Conseil d'administration du CCAS, selon les modalités suivantes :

- 5 membres à élire

DESIGNE les 5 élus en qualité de membres du Conseil d'administration du CCAS :

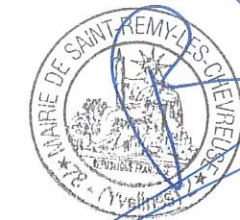
Président de droit	BAVOIL Dominique
Vice-présidente	JOURDEN Dominique
Conseillers municipaux	1- GAUTIER Sylvie
	2- BLONDEL Bernadette
	3- PANOSETTI Claire
	4- Joana NEIVA

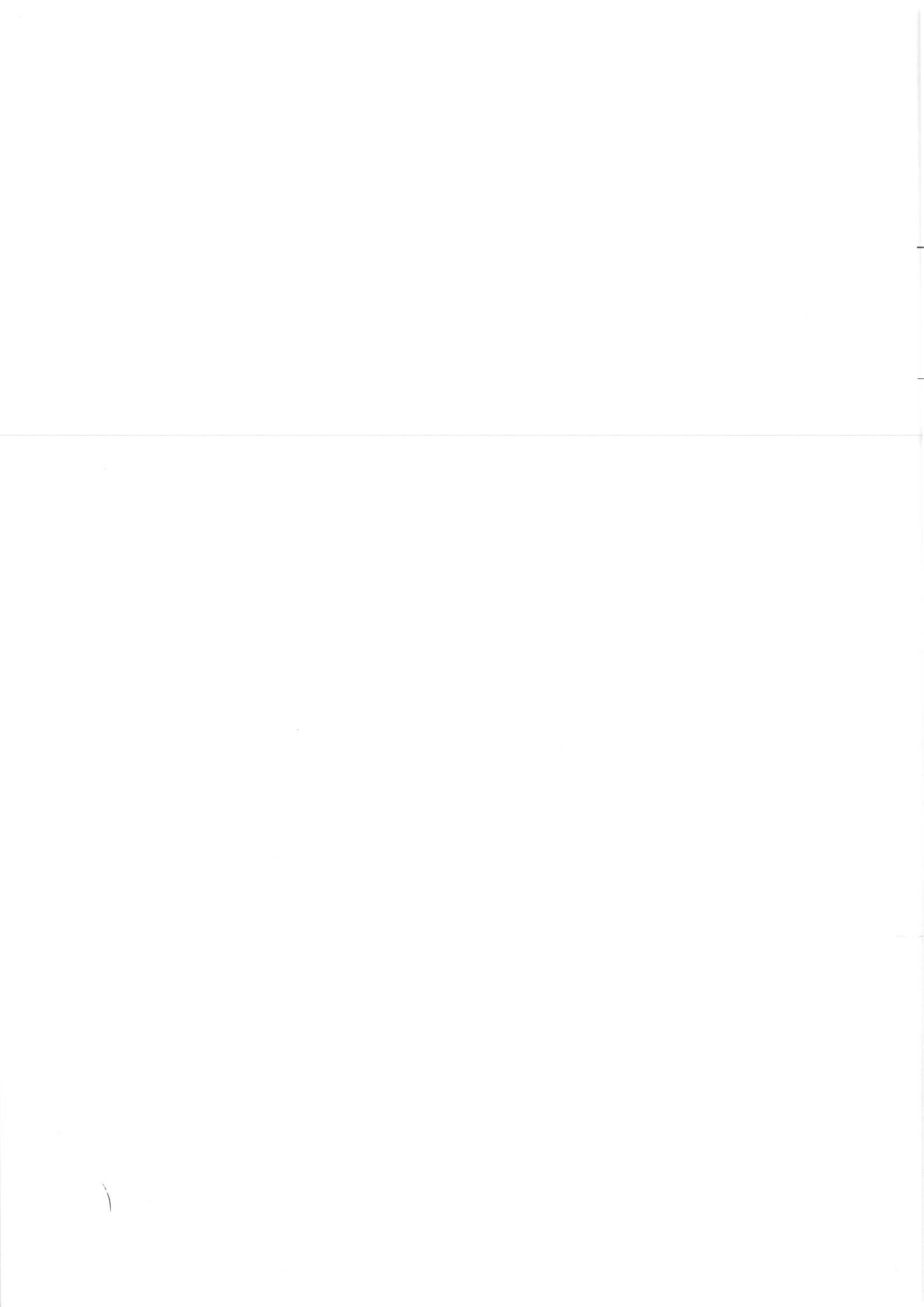
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 016	Date de Convocation 20/03/2026	Date d'affichage 27/03/2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 27 29
---------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------------------------------------------

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUX SYNDICATS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner des membres délégués pour siéger au sein des syndicats en respect du principe de la représentation proportionnelle pour l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres délégués pour représenter la commune auprès des différents organismes extérieurs,

CONSIDÉRANT que la désignation des délégués représentants la commune est faite au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder,

Après proposition par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire, des membres pour chaque représentation syndicale et intercommunalité,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

Vote : 22 voix pour ; 7 contre (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

Sont nommés :

Pour le SIAVHY (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette),

SIAVHY	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique BAVOIL	Agnès BOSDARROS-WARINGHEM
Alexandre VABRE	Anne-Sophie MATERNE

Pour le SIOM (Syndicat Intercommunal Ordures Ménagères),

SIOM	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique BAVOIL	Agnès BOSDARROS-WARINGHEM
Jérôme POMPEIGNE	Dominique JOURDEN

Pour le SIVOM, (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples),

SIVOM	
TITULAIRES	
Dominique DUFRASNES	
Agnès BOSDARROS-WARINGHEM	

Pour la Commission locale de l'eau

COMMISSION LOCALE DE L'EAU chargée de l'élaboration de la révision et du suivi du SAGE bassin versant de l'Orge et de l'Yvette	
NOM	FONCTION
Alexandre VABRE	Représentant de la commune

Pour la CLI (Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de SACLAY)

CLI (Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay)	
NOM	Fonction
Alexandre VABRE	Représentant de la commune

Pour le PNR – Commissions thématiques

PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (PNR)

Comité Syndical

TITULAIRE	SUPLÉANT
Dominique BAVOIL	Alexandre VABRE

Commissions thématiques

	TITULAIRE	SUPLÉANT
Agriculture, Forêt	Alexandre VABRE	Hélène FORMERY
Architecture, Urbanisme et Paysage	Jacques BACHELARD	Axel MOITTIER
Biodiversité et Environnement	Jérôme POMPEIGNE	Hélène FORMERY
Communication et Animation	Axel MOITTIER	Isabelle AESCHLIMANN
Education à l'Environnement et au Territoire	Stéphanie BLIN-VERLHAC	Gerarda BRUNELLO
Patrimoine et Culture	Anne-Sophie MATERNE	Helena de LYLLE
Tourisme, liaisons douces, déplacements durables	Dominique DUFRASNES	Jean-François HAUCK
Développement économique et énergie	Claire PANOSETTI	Agnès BOSDARROS-WARINGHEM

Comité local du RNR (Réserves Naturelles Régionales)

COMITE LOCAL DE GESTION RNR	
4 MEMBRES du Conseil Municipal	
BAVOIL Dominique	Maire
Alexandre VABRE	Adjoint
Agnès BOSDARROS-WARINGHEM	Adjointe
SIAHVY	Délégué

Pour la désignation des membres pour chaque représentation statutaire, Sont nommés dans les différentes représentations statutaires suivantes :

REPRESENTATIONS STATUTAIRES

DESIGNATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
MLC	Anne-Sophie MATERNE	Joël PONSEN
Lycée de la Vallée de Chevreuse	Stéphanie BLIN-VERLHAC	Isabelle AESCHLIMANN
Mission Locale	Claire PANOSETTI	Bernadette BLONDEL
Office du patrimoine culturel et naturel	Gerarda BRUNELLO	Jacques BACHELARD
CSV Aigrefoin	Dominique JOURDEN	Bernadette BLONDEL
Association La Véloscénie	Dominique DUFRASNES	Anne-Sophie MATERNE

DÉSIGNE les délégués de la commune auprès des différents organismes selon la désignation présentée dans la présente délibération.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 017	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAITEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la composition de la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5,
VU l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,
VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT que pour les communes de plus de 3 500 habitants, outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres de la commission doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT la proposition de désignation des membres titulaires et suppléants,

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un vote à main levée, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.

29 voix pour

DÉSIGNE Président de la Commission d'Appel d'Offres : Monsieur BAVOIL Dominique - Maire

DÉCIDE de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres, à la représentation au plus fort reste :

COMMISSIONS	PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres	Dominique BAVOIL	1- Gerarda BRUNELLO	1- Agnès BOSDARROS
		2- Henri LECAILTEL	2- Thierry MOLLIER
		3- Sylvie GAUTIER	3- Anne-Sophie MATERNE
		4- Axel MOITTIER	4- Claire PANOSETTI
		5- Dominique VOLLMER	5- Nathalie IDRISSE

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 018	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1411-1 et L.1411-5,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2026/007 du 21 mars 2026 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026, il convient de renouveler les membres de la Commission de Délégation de Service Public,

CONSIDÉRANT que pour les communes de plus de 3 500 habitants, outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres de la commission doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder selon les mêmes modalités pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante locale avant toute élection des membres, de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres à la Commission de Délégation de Service public (DSP) pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature annexé à la présente délibération,

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité

29 voix pour

APPROUVE sur les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) selon les conditions suivantes :

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les listes pourront être déposées sous format papier, à Hôtel de Ville, 2 rue Victor Hugo 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse au plus tard **le vendredi 29 mai 2026 à 17 heures ;**
- les listes pourront être déposées par voie dématérialisée (secretariat.general@ville-st-remy-chevreuse.fr) au plus tard **le vendredi 29 mai 2026 à 17 heures ;**
- l'information sur le dépôt de ces listes sera adressée aux membres du Conseil Municipal avant la séance au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 019	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
			29	27	29
OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT UNE FONCTION ET/OU UNE DELEGATION					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;
VU l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixant les taux maximaux des indemnités de fonction des maires et des adjoints en fonction de la strate démographique de la commune ;
VU la loi du 22 décembre 2025 portant revalorisation des taux maximaux d'indemnités de fonction pour les communes de moins de 20 000 habitants ;

CONSIDERANT que la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse relève de la strate démographique des communes de 3 500 à 9 999 habitants ;

CONSIDERANT que, pour cette strate, les taux plafonds sont fixés à :

- 58,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire ;
- 23,32 % du même indice pour les Adjoints au Maire ;

CONSIDERANT que les conseillers municipaux ayant une fonction et/ou une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction, prélevée sur l'enveloppe budgétaire globale constituée des indemnités maximales du Maire et des Adjoints, dans le respect du plafond global autorisé ;

CONSIDERANT que les indemnités de fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique, dans la limite des plafonds légaux en vigueur ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité

29 voix pour

PRECISE que les montants fixés par la présente délibération respectent l'enveloppe globale maximale des indemnités résultant des dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales pour la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants.

FIXE les indemnités de fonction comme suit :

- Le Maire : 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, dans la limite du plafond légal de 58,30 % ;
- Les Adjoints au Maire : 18,65 % du même indice, dans la limite du plafond légal de 23,32 % ;
- Les Conseillers municipaux ayant une fonction et/ou une délégation : 4,80 % du même indice pour les conseillers délégués et 1,42 % du même indice pour les conseillers référents ; ces indemnités étant prélevées sur l'enveloppe constituée par les indemnités du Maire et des Adjoints.

PRECISE que ces indemnités évolueront automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique, tout en respectant l'enveloppe globale maximale fixée par les textes en vigueur.

PRECISE que les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à compter de sa date d'adoption.

AUTORISE le Maire à engager les dépenses correspondantes au budget communal.

AUTORISE le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2026 / 020	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	20/03/2026	27/03/2026	En exercice	Présents	Votants
OBJET : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le vingt mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 27

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur VABRE Alexandre, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame PANOSETTI Claire, Monsieur HAUCK Jean-François, Madame DE LYLLE Héléna, Monsieur MOLLIER Thierry, Madame FORMERY Héléne, Monsieur MOITTIER Axel, Madame AESCHLIMANN Isabelle, Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 2

Monsieur VOLLMER Dominique donne pouvoir à Madame IDRISSE Nathalie.
Madame PORTA Marjorie donne pouvoir Monsieur SOULE Hubert

Absents non représentés : 0

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur HAUCK Jean-François, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-19,
VU l'élection municipale du 15 mars 2026 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,
VU la délibération 78/575/2026/005 du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

CONSIDERANT que les fonctions de Maire entraînent des dépenses de représentation dans l'intérêt direct de la commune ;
CONSIDERANT la nécessité de garantir la transparence et la régularité de ces dépenses ;

Après présentation par Monsieur BAVOIL Dominique - Maire,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

22 voix pour

7 voix abstentions (Madame IDRISSE Nathalie, Monsieur CHOAY Pierre, Madame VANDENDRIESSCHE Suzanne, Monsieur SOULE Hubert, Madame RAIMUNDO NEIVA Joana, Monsieur VOLLMER Dominique, Madame PORTA Marjorie)

DÉCIDE que la commune prend en charge les frais de représentation engagés par le Maire dans l'exercice de ses fonctions, dès lors qu'ils présentent un intérêt communal direct.

PRÉCISE que ces frais correspondent à des dépenses engagées à l'occasion de réceptions, manifestations protocolaires, rencontres institutionnelles ou actions de représentation.

DIT que ces dépenses font l'objet d'un remboursement sur présentation de justificatifs détaillés et probants.

FIXE le montant maximal annuel des frais de représentation à 4 800 €.

PRÉCISE que ces dépenses doivent être nécessaires, proportionnées, directement liées à l'exercice des fonctions de Maire et ne peuvent présenter un caractère personnel.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses correspondantes dans le respect de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOIL